

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 juin 2021

---

**RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 282

présenté par

M. Le Fur, M. Bouley, M. Bazin, Mme Trastour-Isnart, Mme Corneloup, M. Brun, M. Benassaya,  
M. Cattin, Mme Boëlle, Mme Audibert, M. Reiss, M. Hetzel et M. Bony

-----

**ARTICLE 1ER TER**

I. – À la fin de l’alinéa 4, substituer au mot :

« laïcité »

les mots :

« lutte contre l’islamisme radical et politique ».

II. – En conséquence à la première phrase de l’alinéa 5, substituer à la première occurrence du mot :

« laïcité »

les mots :

« lutte contre l’islamisme radical et politique ».

III. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« au respect du principe de laïcité »

les mots :

« à la lutte contre l’islamisme radical ».

IV. – En conséquence, à la deuxième phrase du même alinéa, substituer au mot :

« laïcité »

les mots :

« lutte contre l’islamisme radical et politique ».

V. – En conséquence, procéder à la même substitution aux troisième et dernier alinéas du II de l’alinéa 7.

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à remplacer le référent laïcité, envisagé prévu par l’article 1<sup>er</sup>ter par un référent « lutte contre l’islamisme radical et politique ».